

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEIX, assisté(e)
de Madame TOPSI et Madame LEBEL, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame PAUILLAC, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2401521	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté / AES/ VPF du 28/12/2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MORAGA ROJEL Eve-Marie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
02)	DOSSIER N° 2401541	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté /AES/VPF du 13/10/2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître MORAGA ROJEL Eve-Marie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
03)	DOSSIER N° 2401681	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté SP/CRA n°131 en date du 23/05/2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ avec interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MORAGA ROJEL Eve-Marie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2401691	RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté ESI du 7 juin 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai avec interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MORAGA ROJEL Eve-Marie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
05)	DOSSIER N° 2500447	RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de la décision du 25 novembre 2023 du préfet de la Guyane portant obligation de quitter le territoire français sans délai avec interdiction de retour pour une durée de 2 ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MORAGA ROJEL Eve-Marie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
06)	DOSSIER N° 2500466	RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté AES/MOP du 06/11/2024 portant refus de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MORAGA ROJEL Eve-Marie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
07)	DOSSIER N° 2401098	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Annulation de la décision du 06 août 2024 par laquelle l'office français de l'immigration et de l'intégration a refusé des conditions matérielles d'accueil,	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître JOUINEAUX Clara (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2401049	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de la décision de la Direction régionale des Finances publiques de Guyane en date du 12 mai 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE	
09)	DOSSIER N° 2401780	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Recours pour demander l'annulation de la décision de refus des conditions materielles d'accueil de 'IOFII en date du 18/12/2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
10)	DOSSIER N° 2500145	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	&Demande l'annulation de la décision/ESI/TOP en date du 05 décembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

